

Circuit des contrebandiers à Ohain

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Circuit qui vous permettra d'admirer le beau point de vue sur la campagne. Outre le côté campagnard, vous apprécierez le parcours en forêt et vous aurez peut être la chance d'y rencontrer un écureuil.

 Durée	3h 15	 Difficulté	Moyenne
 Distance	10,98 km	 Retour point de départ	Oui
 Dénivelé positif	30 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	30 m	 Commune	Ohain (59132)
 Point haut	256 m	 Région	Avesnois
 Point bas	221 m		



Description

Départ de la mairie d'Ohain.

(D/A) Quittez la Place du Maréchal Foch et dirigez-vous vers l'église. Au pied de celle-ci, tournez à droite sur la D83. Après une centaine de mètres, laissez la D83 virer légèrement à gauche et continuez en face. À la patte d'oie, allez tout droit.

(1) Au niveau d'un petit étang, empruntez à droite le Chemin de la Baraque, un chemin goudronné qui devient empierré. Ignorez un chemin à droite (Chemin du Noir Pilat) et allez tout droit (vue panoramique sur la campagne). Au bout du chemin, passez la voie ferrée

(2) Suivez ensuite le seul chemin possible qui tourne vers la droite, le Chemin du lavoir,. Franchissez l'Helpe Majeure et poursuivez sur le chemin qui s'appelle désormais Le Fond Bouret

(3) À l'intersection avec la Rue Mandenne, continuez tout droit sur le Chemin des Culées. Au bout, prenez le premier chemin à droite, le Chemin de Hututu. Franchissez de nouveau la voie ferrée et poursuivez sur le chemin forestier.

(4) Une petite centaine de mètres avant la route, prenez à angle aigu le premier chemin forestier à gauche pour rester en sous-bois.

(5) À la patte d'oie, suivez à droite un chemin empierré, le Chemin de la Réserve, et gardez le cap au Nord-Ouest. Au bout du chemin, obliquez à droite dans le Chemin du Pont Baudet.

(6) Après une petite centaine de mètres et avant une barrière et le pont sur le ruisseau, bifurquez à gauche. Laissez des sentiers à droite et à gauche (bien suivre le balisage) et poursuivez en lisière de forêt.

(7) Laissez sur votre droite le Pont Servoise et prenez le sentier de gauche. Vous êtes toujours en sous-bois et vous longez le ruisseau des Dardennes.

(8) Au croisement avec le Chemin des Mineurs, poursuivez en face. Enjambez un ruisseau et remontez vers une route.

(9) Tournez alors à droite et passez le Ruisseau de la Fontaine. Au croisement prenez la deuxième à gauche, Rue Neuve. Au rond-point, prenez la deuxième à droite, Rue des Quarante. Après environ 200m, la rue vire à gauche et, encore 200m plus loin, de nouveau à gauche, Rue de l'Alouette.

(10) Au bout de la rue, tournez à droite dans la Rue Neuve. Allez tout droit en ignorant deux rues sur la gauche. A la patte d'oie (croix), obliquez à gauche.

(11) Au croisement en T, suivez à gauche la Rue de Momignies (désignée ainsi sur la carte OSM mais Rue Charles Hanoteau sur la carte IGN). Laissez à droite la Rue de l'hospice et rejoignez la Place du Maréchal Foch et la

Points de passages

-  **D/A Mairie d'Ohain**
N 50.039331° / E 4.117814° - alt. 248 m - km 0
-  **1 Étang**
N 50.039856° / E 4.125632° - alt. 240 m - km 0.66
-  **2 Chemin du Lavoir - Helpe Majeure (rivière) - Belgique - Affluent de la Sambre**
N 50.033344° / E 4.146931° - alt. 241 m - km 2.39
-  **3 Chemin des Culées x Rue Mandenne**
N 50.028706° / E 4.148129° - alt. 251 m - km 3.05
-  **4 Bifurcation**
N 50.028756° / E 4.140372° - alt. 252 m - km 4.08
-  **5 Patte d'oie**
N 50.021993° / E 4.132288° - alt. 254 m - km 5.07
-  **6 Bifurcation avant le Pont Baudet**
N 50.026978° / E 4.122998° - alt. 237 m - km 5.97
-  **7 Pont Servoise**
N 50.025326° / E 4.117471° - alt. 232 m - km 6.58
-  **8 Croisement avec le Chemin des Mineurs**
N 50.025143° / E 4.105197° - alt. 225 m - km 7.61
-  **9 À droite vers le Ruisseau de la Fontaine.**
N 50.028917° / E 4.104425° - alt. 239 m - km 8.08
-  **10 Rue Neuve à droite**
N 50.029399° / E 4.115942° - alt. 248 m - km 9.47
-  **11 À gauche, Rue de Momignies ou Charles Honoteau**
N 50.036256° / E 4.123147° - alt. 250 m - km 10.42

mairie (**D/A**).



D/A Mairie d'Ohain

N 50.039371° / E 4.117696° - alt. 248 m -
km 10.98

Informations pratiques

En période de pluie, prévoir des chaussures étanches.

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Suivez le balisage Jaune.

A proximité

Café rando Nord

Le Franco belge

<https://www.tourisme-avesnois.com/prepar...>

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-des-contrebandiers-a-ohain/>

En savoir plus :

Email : annie.trocin.pnra@gmail.com

This topographic map of the Orat area features a red trail with 11 numbered blue markers. The trail starts at marker 1 near Bourdonchamp, passes through markers 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, and ends at marker 11 in Orat. The map includes labels for various locations such as les Trieux Delcourt, les Fanchettes, Pachy, la Douane, Rue de Melsart, Rue Neuve, Rue des Horbes, Choubay, Rue des Jallettes, Orat, les Consorts, la Rue des Haies, la Rue de Trélon, Bourdonchamp, les Trieux, les Trieux Marcoux, and Bois des Aisements. It also shows geographical features like the Mollevie river, Bordenne river, and several forests. A scale bar at the bottom right indicates 1km, and a north arrow is located at the bottom left.

3

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

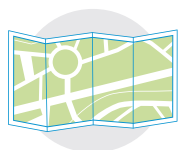
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



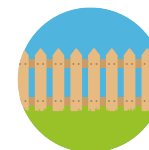
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



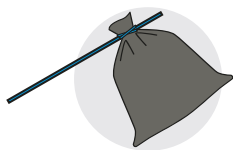
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.